Qui veut la peau de la loi de 1881 ?

Mercredi 10 décembre 2025, de 9 h à 13h Maison des Avocats - Tribunal judiciaire de Paris, 11 rue André Suares, 75017 Paris

1retable ronde (9h00-10h45): Faut-il dépénaliser la loi du 29 juillet 1881 ?Propos introductif et modération: Christophe Bigot, President de l'associations des avocats praticiens du droit de la presseLes abus de la presse doivent-ils être sanctionnés pénalement? Emmanuel Dreyer, professeur à l'Ecole de droit de la SorbonnePrésentation des travaux du Conseil scientifique de l'Association des avocats praticiens du droit de la presse, Jean-Yves Dupeux, avocat au Barreau de Paris La transposition de la directive sur les procédures bâillons, Lorraine Gay, avocate au Barreau de Paris Débat avec la salle

Pause-café

2etable ronde (11h15-12h45): Faut-il sortir les infractions réprimant les discours racistes de la loi de 1881 ?Propos introductif et modération: Basile Ader, Directeur de la rédaction de Légipresse Observations à partir des conclusions des Assises de la lutte contre l'antisémitisme, Evan Raschel, professeur à l'Université Clermont-Auvergne Le point de vue du parquet, Marion Adam, avocate générale référendaire à la Cour de cassation Le débat: Mario Stasi, président de la Licra et avocat au Barreau de Paris, et Ilana Soskin, INSCRIPTIONS GRATUITE ET OBLIGATOIRES, NOMBRE DE PLACES LIMITEES